A propos des droits des femmes

Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire d'une profession plus que majoritairement féminisée.

Récemment, le refus du président du Sénat d'inscrire le droit l'IVG dans la Constitution ou le discours du Président concernant le "réarmement démographique" sont deux manières de réduire les femmes à leurs rôles de mères, qui plus est au service de la Nation...

Dans l'Education nationale comme dans les autres professions, les femmes ne sont pas les égales des hommes. Comme dans le reste de la société, elles subissent une oppression spécifique. Le système patriarcal, loin d'être aboli, est renforcé par les politiques actuelles, au service des plus riches, qui discriminent en premier lieu les femmes.

Obtenir l'égalité professionnelle femmes-hommes est donc évidemment un mandat et un travail déjà important de notre collectif à tous les niveaux. Il faut maintenant aller plus loin : la cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles mise en place par le S4 est, par exemple, une avancée qui peut être améliorée.

La participation à toutes les luttes féministes doit être bien plus importante, et notamment le 28 septembre pour le droit à l'IVG pour toutes et partout, le 25 novembre contre les violences sexuelles et sexistes et le 8 mars, lors de la journée internationale des droits des femmes.

Le travail intersyndical et avec les associations doit être permanent pour obtenir l'unité la plus large possible sur ces questions. Le SNES-FSU doit former ses militant·es sur le sexisme, l'égalité professionnelle, les violences sexistes et sexuelles afin qu'elles et ils puissent intervenir efficacement et militer sur ces questions. Le SNES-FSU aborde maintenant ces questions dans sa communications à la profession et aux syndiqué·es pourtant trop souvent nos syndiqué·es n'ont pas connaissances des initiatives et mobilisations existantes. Il est essentiel de développer l'information et la formation aux syndiqué·es, notamment par du matériel et des campagnes spécifique, pour les convaincre de se mobiliser.

Le retour des idées et des gouvernements d'extrême-droite, la remise en question de l'IVG ou de la parole des victimes, les obstacles liés à la prescription, au manque d'accueil ou de formation chez les forces de l'ordre et dans les tribunaux sont autant de combats à mener pour et par tou·tes dans le quotidien professionnel (que l'on pense aux programmes de nos disciplines ou à l'application des textes concernant l'EAS) comme syndical (l'accompagnement des collègues, le renforcement des F3SCT...).

Les questions de la retraite inégalitaire des femmes, liées notamment aux congés maternité ou aux différences de salaires avec les hommes, sont un autre champ à investir davantage comme celui de la santé des femmes au travail : il s'agit d'informer, de dénoncer ou de proposer autour par exemple de l'endométriose, du congé menstruel, de la baisse de TVA voire de la gratuité concernant les protections menstruelles, des temps partiels imposés ou contraints, de la "double" journée...

Amandine Cormier, Julie Schmitt, Ecole Emancipée